

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-089

**ARRETE**

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de Mr RYCKEWAERT Xavier 26, allée des Acacias à WORMHOUT, afin d'effectuer des travaux de peinture au 20, rue de Bergues à Wormhout,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** : Le stationnement sera interdit face au 20, rue de Bergues, et ce, **du 3 au 14 juin 2024 inclus**.  
**Monsieur RYCKEWAERT Xavier est autorisé à stationner ces véhicules sur ces emplacements.**

**ARTICLE 2** : Une signalisation temporaire sera mise en place par Monsieur RYCKAWAERT Xavier.

**ARTICLE 3** : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera publié puis transmis au demandeur et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT

Fait à WORMHOUT, le 16 mai 2024

Le Maire



David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 16/05/2024  
Le Maire  
David CALCOEN



Pour le Maire,  
l' Adjoint délégué  
Florence DEHAUDT

Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Florence DEHAUDT